

9 octobre 2008

Clauses de conventions visées par l'article L. 233-11 du code de commerce

DELTA PLUS GROUP

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un protocole d'accord, conclu le 14 février 2007, entre la société par actions simplifiée Nem Invest (1) d'une part et M. Jacques Benoit et la société JPB (2) (le « groupe Benoit ») d'autre part, à l'occasion de l'acquisition par Nem Invest de 100 000 actions DELTA PLUS GROUP représentant 5,70% du capital et 3,83% des droits de vote de la société (3).

Aux termes de ce protocole, le groupe Benoit, actionnaire majoritaire se portant fort de la société DELTA PLUS GROUP, s'est engagé :

- à ce qu'aucune émission de valeurs mobilières de la société DELTA PLUS GROUP sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires ne soit décidée sans l'accord préalable de Nem Invest ;
- en cas d'émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription, à faire en sorte que le droit préférentiel de souscription puisse être exercé à titre irréductible et réductible, l'attribution de tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et à titre réductible par les actionnaires devant se faire avec l'accord préalable de Nem Invest.

Par ailleurs, le groupe BENOIT bénéficie d'un droit de préemption en cas de cession par Nem Invest de valeurs mobilières de la société DELTA PLUS GROUP, sauf :

- en cas de transfert à une société contrôlée par NATIXIS PRIVATE EQUITY (auquel cas le cessionnaire sera substitué à Nem Invest dans tous les droits et obligations prévus par le protocole d'accord) ;
- lorsque les cessions concernées ne dépassent pas le seuil de 20 000 titres DELTA PLUS GROUP par année calendaire.

Le protocole est conclu jusqu'au 31 décembre 2017. Il peut prendre fin par anticipation si le groupe Benoit cessait de contrôler la société DELTA PLUS GROUP ou si Nem Invest détenait moins de 3% du capital de la société DELTA PLUS GROUP suite à des cessions d'actions, sauf le cas de transfert par Nem Invest de sa participation à une société contrôlée par Natexis Private Equity.

(1) Contrôlée par Natexis Private Equity.

(2) Société holding familiale de Jacques Benoit.

(3) Cf. D&I 207C0561 du 26 mars 2007.